

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4111)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Est joint l'avis du Conseil d'État sur ce projet de loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, reprenant l'article 17 de la proposition de loi organique du Sénat tendant à renforcer le pilotage financier de la sécurité sociale et à garantir la soutenabilité des comptes sociaux, prévoit que l'avis rendu par le Conseil d'État sur le PLFSS de l'année sont joint audit projet de loi lors de son dépôt à l'Assemblée Nationale. L'objectif, soutenu par le Haut Conseil du financement de la protection sociale, vise à consolider l'information du Parlement pour un examen efficient du PLFSS.